

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES,
MONTMAGNY**

Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 10 août 2026, à la salle du conseil située au sous-sol du 205, rue principale, à 19h00.

Les Conseillers Benoit Vachon, Ghislaine Lavallée, Yan Bolduc, Jessie Gonthier-Lajoie, Diane Bertrand et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire, Max Laurent Vidal.

Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est présente tout le long de la rencontre. Mikaël Girouard-Pelletier, Officier municipal est absent.

Monsieur Maire souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 163-08-2026 IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Bertrand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. On convient de laisser ouvert le point Varia.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 164-08-2026 CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de l'assemblée régulière, tenue le 06 juillet 2026, a été remise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente session ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers qu'il soit adopté tel que rédigé.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL – PROJET
RÉGIONAL POUR UNE EAU DCE QUALITÉ**

L'OBV du Fleuve Saint-Jean nous informe que le projet présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité n'a pas été retenu. Ce projet avait pour objectif de soutenir la qualité de l'eau potable des propriétaires de puits privés sur le territoire de la municipalité.

Les élus mentionnent ne pas être intéressés à poursuivre ce projet si celui-ci entraîne des coûts pour la municipalité.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL –
DÉFRIBILATEUR – DEUXIÈME APPEL D'INTÉRÊT**

Les élus ont pu prendre connaissance de l'accusé de réception de l'appel d'intérêt concernant l'attribution de défibrillateur. L'analyse de l'ensemble des demandes sera effectuée à la fin septembre.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL –
RESTAURANT AU BOIS D'OR**

165-08-2026

CONSIDÉRANT que, par la résolution 56-03-2026 adoptée le 9 mars dernier, la Municipalité a convenu d'accorder une aide financière de 7 000 \$ au restaurant Au Bois D'or, soit un premier versement de 3 500 \$ à la signature du contrat d'achat et un second versement de 3 500 \$ après un mois d'opération;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a remis à la Municipalité une copie du contrat d'achat de la propriété;

CONSIDÉRANT que le restaurant Au Bois D'or est en opération depuis plus d'un mois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE la Municipalité autorise le versement de la somme de 7 000 \$ au propriétaire du restaurant, conformément aux modalités prévues dans la résolution adoptée le 9 mars dernier.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL-
REGROUPEMENT DE SERVICES ANIMALIERS**

À la suite de l'analyse de la demande relativement au projet de regroupement de services animaliers, nous sommes informés que le projet n'a pas été retenu.

CORRESPONDANCE

Le ministre des Affaires municipales nous informe que nous recevons une somme de 128 101\$ pour la réalisation du projet « Coopération intermunicipale en loisirs ».

Le ministre des Transports et de la Mobilité durable accorde une aide financière maximale de 9 235\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Double Vocation.

Une aide financière maximale de 15 000\$ sera également accordée pour des travaux d'amélioration des routes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration.

166-08-2026

ATTENDU QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir (LQ2017,c 13);
ATTENDU QUE ce statut entraîne l'assujettissement des municipalités à de nombreuses lois leur imposant diverses obligations légales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et au maintien des services à la collectivité:
ATTENDU QUE parmi ces obligations, les municipalités doivent expédier certains documents officiels, dont notamment:

- L'avis d'évaluation et le compte de taxes;
- Le compte des droits de mutations immobilières;
- Les avis d'inscription sur la liste électorale;
- Les documents devant faire l'objet d'une publication;
- Les documents devant être transmis par la poste recommandée;

ATTENDU QUE Postes canada joue un rôle crucial dans la capacité de municipalités à respecter ces obligations légales;

ATTENDU QUE les conflits de travail qui se cumulent et se succèdent chez Postes canada affectent gravement la capacité des municipalités à remplir leurs obligations légales et opérationnelles, au détriment des citoyens:

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières appui entre autres la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton par notre résolution;

DE demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail; et

DE transmettre la présente résolution au premier ministre du Canada, au ministre fédéral de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH), au député fédéral de Lévis Lotbinière, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), ainsi qu'aux autres municipalités du Québec pour solliciter leur appui.

ACCEPTATION DES COMPTES

167-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes à payer de juillet 2026 dont les membres du Conseil confirment avoir pris connaissance ;

Les membres du Conseil confirment ÉGALEMENT avoir reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle versée aux employés et élus municipaux, avant la tenue de la présente assemblée régulière, dans ce cas-ci pour la période de juin 2026.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés ci-haut.

Josée Poulin, Dir. générale et Sec.-trésorière

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

168-08-2026 CONSIDÉRANT QU'en juillet 2026, la brigade incendie a effectué quatre sorties, soit un accident de la route, une sortie qui s'est avérée une fausse alarme, deux pour des installations électriques;
CONSIDÉRANT QUE le rapport fait mention également d'une pratique et de tests de pompe;
IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Bertrand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les pompiers qui se sont rendus aux sorties soient rémunérés.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE – APPEL D'OFFRE UNITÉ D'URGENCE

169-08-2026 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'une unité de désincarcération et de sauvetage nautique pour le service de sécurité incendie;
CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du devis avant la présente séance;
CONSIDÉRANT QUE le devis répond aux besoins identifiés par la Municipalité et le directeur incendie;
IL EST PROPOSÉ PAR : Ghislaine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE la Municipalité autorise le lancement d'un appel d'offres pour l'achat d'une unité de désincarcération et de sauvetage nautique, conformément au devis présenté aux élus;
QUE l'appel d'offres soit publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) à la fin du mois d'août 2026.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE – REGROUPEMENT DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Les élus ont pu prendre connaissance d'une correspondance relativement à un résumé de l'avancement du dossier.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE – RAPPORT ANNUEL RÉGIONAL – SÉCURITÉ INCENDIE

- 170-08-2026 CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance du rapport d'activité régionale 2024-2025 de la sécurité incendie;
CONSIDÉRANT que les élus constatent qu'un événement survenu sur le territoire de la MRC de Montmagny, ayant causé un décès, n'est pas inscrit au rapport;
CONSIDÉRANT que les élus souhaitent que le rapport reflète l'ensemble des événements survenus sur le territoire de la MRC de Montmagny durant la période visée;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE la Municipalité n'accepte pas le rapport d'activité régionale 2024-2025 de la sécurité incendie dans sa présente version, considérant qu'un événement ayant causé un décès n'y figure pas;
QUE la Municipalité demande que le rapport soit corrigé afin d'y inclure cet événement.

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET DE SON ADJOINT

Des copies du rapport mensuel de l'Officier municipal et de l'officier municipal adjoint ont été remises à chacun des membres du Conseil. Rien de spécial à mentionner.

RAPPORT DES CONSEILLERS EN CHARGE DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Les conseillers sont tous d'accord pour souligner qu'à la suite des travaux de réparation du terrain de tennis, il serait pertinent d'en faire la promotion auprès des citoyens. Cette réalisation pourrait également être présentée comme le « bon coup du mois » dans les journaux locaux.

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS ANNÉE 2025

- 171-08-2026 CONSIDÉRANT QUE Madame Mercier, CPA auditeur chez Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur de la Municipalité a procédé à la présentation des rapports financiers et du rapport du vérificateur pour l'année 2025 en détail avant l'assemblée;
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu prendre connaissance des états financiers de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025;
CONSIDÉRANT QU'une copie de ces rapports sera transmise au Service de l'information financière et de la vérification du MAMOT;
IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers tels que présenté;

Également RÉSOLU de publier dans le prochain journal local un résumé des états financiers.

CERTIFICATION EN ARBORICULTURE / FORMATION SCIE À CHÂNE

Suite à la confirmation de la FQM, les municipalités doivent offrir la formation « Scie à chaîne » à leurs employés appelés à couper un arbre directement à partir de son pied, dans un environnement présentant peu de contraintes.

La MRC de Montmagny propose de créer un groupe afin d'offrir cette formation.

Les élus sont d'accord pour démontrer leur intérêt à inscrire les deux employés de la voirie, soit Mikaël Girouard-Pelletier et Yves Laverdière, à cette formation.

De plus, on demande de prendre l'information si le service incendie doit suivre également cette formation.

RESPONSABLE ÉCO CENTRE

172-08-2026

CONSIDÉRANT QUE la personne actuellement responsable de l'écocentre a informé la Municipalité qu'elle ne souhaite plus assurer cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un avis afin de trouver une personne intéressée à assurer la responsabilité de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette publication, une personne a manifesté son intérêt à occuper cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE cette personne est disponible pour assurer l'ouverture et la surveillance de l'écocentre selon les besoins établis par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire demandé est de 25,00 \$ l'heure, soit un taux supérieur au salaire minimum applicable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE le conseil municipal accepte la nomination de M. Bruno Vachon à titre de personne responsable de l'écocentre;

QUE M. Bruno Vachon soit rémunéré au taux de 50\$ à chacune des ouvertures du site à laquelle il fera la surveillance;

QUE cette nomination soit effective à compter du 22 août;

QUE la personne responsable soit chargée notamment d'assurer l'ouverture de l'écocentre, l'accueil des citoyens, la surveillance du site et le respect des consignes applicables à son fonctionnement;

QUE les heures travaillées soient autorisées et rémunérées conformément aux modalités établies par la Municipalité.

CAMÉRA DE SURVEILLANCE – OFFRE DE SERVICE

La directrice générale a effectué des démarches afin d'obtenir des soumissions pour l'installation de caméras de surveillance sur différents sites de la municipalité.

Étant donné que les élus disposent d'une seule soumission, il est demandé d'obtenir d'autres soumissions afin de pouvoir les comparer.

GALA PRESTIGE DESJARDINS

Un prix Fierté sera décerné, comme par les années passées, par le conseil de la MRC dans le cadre du Gala Prestige Desjardins 2026.

Une liste de quelques entreprises sera présentée lors de la prochaine assemblée. La Municipalité devra ensuite transmettre son choix.

DEMANDE CPTAQ

173-08-2026

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation pour une utilisation non agricole du lot 6 166 844 a été déposée par l'entreprise 9056-8098 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les prescriptions du règlement de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que des critères sur lesquels se base la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour autoriser ou refuser un projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'appuyer le projet présenté et de recommander favorablement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) la demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture du lot 6 166 844, présentée par 9056-8098 Québec inc.

LOCATION VÉLO ÉLECTRIQUE ET SIMULATEUR DE GOLF

174-08-2026

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite promouvoir les installations et services offerts sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire permettre à ses citoyens de découvrir gratuitement certains équipements et activités accessibles dans la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Ghislaine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE la Municipalité offre gratuitement la location de vélos électriques aux résidents de la municipalité du 1^{er} septembre au

30 septembre, selon les modalités établies et sous réserve de la disponibilité des équipements, et ce une fois par citoyens

QUE la Municipalité offre également à chaque résident une séance gratuite d'une heure au simulateur de golf, durant la période du 1^{er} novembre au 30 novembre, selon les modalités de réservation en vigueur.

NOM DE RANG ST-ISIDORE

Les élus ont pris connaissance d'un courriel concernant la constatation qu'il existe deux rangs St-Isidore qui se suivent, soit à Saint-Just-de-Bretenières et à Saint-Fabien-de-Panet. Cette situation pourrait entraîner des délais supplémentaires lors des appels aux services d'urgence.

Il est demandé de discuter avec la municipalité voisine à ce sujet, à la suite de certaines vérifications qui seront effectuées concernant les risques et les enjeux liés à cette situation.

SENTIERS DE SKI DE FOND

Les élus se questionnent sur la pertinence d'entretenir les pistes de ski de fond situées à l'arrière du garage municipal. L'an dernier, la personne responsable de l'entretien avait constaté une faible utilisation des pistes, ainsi que plusieurs dommages causés par le passage de certaines motoneiges.

Il est mentionné que la Municipalité pourrait envisager une autre possibilité afin de permettre aux citoyens de pratiquer ce sport, notamment en leur offrant la gratuité pour l'utilisation des pistes de ski de fond de la Pourvoirie Daaquam.

Toutefois, puisque le propriétaire de la Pourvoirie Daaquam est également le maire de la Municipalité, il est convenu de vérifier les règles applicables en matière de conflit d'intérêts avant de poursuivre cette démarche.

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES ET NOUVEAUX ARRIVANTS

Les élus discutent de modifier la formule de la soirée des bénévoles et des nouveaux arrivants. Plutôt que d'offrir un repas froid, il est proposé de s'informer sur la possibilité d'offrir un spectacle d'humour, tout en conservant un moment au cours de la soirée pour présenter les bénévoles ainsi que les nouveaux arrivants.

COMMUNIQUÉ DANS LES JOURNAUX – UN BON COUP

Comme discuté plus tôt dans l'assemblée, la promotion du terrain de tennis sera le bon coup à publier dans les journaux.

VARIA – SOIRÉE DU DÉPUTÉ

À la suite de l'invitation du député Mathieu Rivest à un 5 à 7 qui aura lieu le 20 août prochain, la conseillère Jessie Gonthier-Lajoie manifeste son intérêt à y participer.

Une carte au coût de 100 \$ sera achetée à cette fin.

VARIA – RENCONTRE MINISTRE MATHIEU LÉVESQUE

Une rencontre avec les maires et le ministre Mathieu Lévesque aura lieu le 13 août prochain.

Il est demandé de discuter de l'état des routes, du projet d'acquisition d'une unité d'urgence ainsi que du service ambulancier dans notre municipalité.

VARIA – PROJET 24 LOGEMENTS

Monsieur le maire informe les élus que l'entrepreneur général MAC Construction s'est retiré du projet de construction des 24 logements.

Le promoteur, M. Éric Leroux, effectuera un suivi auprès de la Municipalité concernant les prochaines étapes et le développement à venir du projet.

VARIA – PANCARTE DE BIENVENUE

La pancarte située dans le secteur de Daaquam, en provenance de Saint-Fabien-de-Panet, est moins visible en raison des branches d'arbres.

En raison de la proximité des fils électriques, la Municipalité communiquera avec Hydro-Québec afin de demander que les branches soient coupées.

VARIA – ENTRETIEN DES FLEURS

Il est demandé de publier une annonce dans le journal local afin de trouver une personne pour effectuer l'entretien des fleurs à l'automne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

175-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 :39 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 01^{er} JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

Max Laurent Vidal, Maire

Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière